

PROLONGATION DE VISA COVID 19

Informations importantes

- Une **prolongation de visa** peut être accordée à **titre exceptionnel**, en cas de cas de force majeure ou motif humanitaire impérieux.
- Le dépôt de la demande doit intervenir **avant l'expiration du visa** ou de la période de séjour autorisée sur l'adresse mail : **pref-etrangers@herault.gouv.fr**
- les demandeurs devront indiquer en objet de leur mail : **COVID 19 -- PRORO DE VISA – NOM et Prénom**

Vos informations à compléter

N° de
visa, durée et
date d'entrée
sur le
territoire

N° de passeport
dates de validité

Nom

Prénoms

Nom d'époux

Nationalité

Sexe M F

Né le / /

Lieu de naiss.

Ville et pays

Adresse
en France

N° téléphone

Email

Motif de la demande et durée de la prolongation sollicitée :

Je m'engage à quitter le territoire français au plus tard à la fin de la prolongation ou, en cas de refus, dès l'expiration de mon visa.

Date

Signature

Documents à fournir sur adresse mail :
pref-etrangers@herault.gouv.fr

- Copie du **passeport** (pages identité, visa, cachets d'entrée)
- Copie de l'**attestation d'accueil** établie par l'hébergeant en France + copie de sa pièce d'identité (CNI ou titre de séjour) ou justificatif d'hébergement à l'hôtel.
- Réservation de trajet retour** (billets d'avion ayant fait l'objet d'une annulation)

Documents à fournir en cas d'avis favorable le jour du rendez-vous

- 1 photographie d'identité
- Passeport original

Attention : le formulaire doit être intégralement renseigné et l'ensemble des documents demandés envoyés par mail à l'adresse indiquée.

A défaut, votre demande ne pourra pas être traitée.